

## Notice de pose

**NORMES APPLICABLES : NF .EN 976- 2 ET N.F.P 16-451-1/CN**

### RECEPTION DU PRODUIT

VÉRIFIER LE BON ÉTAT DU PRODUIT

AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ACCEPTÉE SANS QU'ELLE N'AIT ÉTÉ PRÉALABLEMENT SIGNALÉE SUR LE BORDEREAU DE LIVRAISON.

### POSE STANDARD PRODUIT ENTERRÉ

(APPAREIL en POLYÉTHYLÈNE la température à l'intérieur de l'appareil ne doit jamais dépasser les 30° lors de la pose)

#### LA FOUILLE

LE PRODUIT SERA POSITIONNÉ AU CENTRE DE LA FOUILLE UNE DISTANCE DE 30 CM MINIMUM SERA RESPECTÉE ENTRE LE PRODUIT ET LES PAROIS DE LA FOUILLE.

#### LIT DE POSE

LE LIT DE POSE SERA HORIZONTAL ET DE NIVEAU. LE PRODUIT SERA POSÉ HORIZONTALEMENT, DE NIVEAU SUR UN LIT DE SABLE FIN OU GRAVIER D'UNE ÉPAISSEUR DE 20 CM COMPACTÉ (GRAM 6 MM MAXI).

#### DANS LE CAS DE CHASSIS

COULER LE BÉTON SUR LE CHASSIS, EN QUANTITÉ SUFFISANTE POUR COMPENSER LA POUSSÉE VERTICALE DE LA CUVE, SUR UNE HAUTEUR MINIMUM DE 50 % DU DIAMÈTRE DE LA CUVE.

### LE REMPLISSAGE DU PRODUIT EST OBLIGATOIRE SIMULTANÉMENT AU REMBLAYAGE (Sauf pour les cuves de stockage)

LE **REMBLAI LATÉRAL** DE 30 CM DE CHAQUE COTÉ DE LA CUVE RÉALISÉ AU SABLE FIN OU GRAVIER (GRM 6MM MAXI) PAR COUCHES SUCCESSIVES DE 30 CM. **COMPACTAGE HYDRAULIQUE UNIQUEMENT.**

#### LA COUVERTURE

D'UNE ÉPAISSEUR DE 50 CM MAXI AU DESSUS DE LA GÉNÉRATRICE SUPÉRIEURE DU PRODUIT SERA RÉALISÉE AVEC DU SABLE OU DE LA TERRE VÉGÉTALE NON ARGILEUSE DEBARRASSÉE DE TOUT ÉLÉMENTS QUI PUISSENT ENDOMMAGER LE PRODUIT (CAILLOUX, RACINE ETC). **COMPACTAGE HYDRAULIQUE UNIQUEMENT.**

#### DANS LE CAS D'UNE POSE AVEC REHAUSSE

SEULE UNE REHAUSSE ADAPTÉE (POIDS RÉDUIT POLYESTER, PVC OU PE) EST ACCEPTÉE. L'USAGE D'UNE REHAUSSE BÉTON EST FORMELLEMENT INTERDIT (ANNULE IMMÉDIATEMENT LA GARANTIE).

### POSE TERRAIN INONDABLE OU NAPPE PHREATIQUE Attention : Appareil en POLYÉTHYLÈNE non préconisé

UN RADIER BÉTON SERA OBLIGATOIREMENT RÉALISÉ EN FOND DE FOUILLE SUR LE QUEL VIENDRA UN LIT DE POSE EN SABLE CIMENT (200KG M3) D'UNE ÉPAISSEUR DE 20 CM. LA CUVE SERA OBLIGATOIREMENT SANGLÉE (OPTION SANGLE)\*. **(LE CALCUL DU RADIER EST À LA CHARGE DE L'INSTALLATEUR).**

En aucun cas le niveau d'eau de la nappe ne pourra dépasser la mi-hauteur du produit installé.

Dans le cadre de produit submergé, une étude spécifique sera réalisée par notre bureau d'étude.

#### VENTILATION

Le branchement des ventilations sera réalisé conformément au DTU 64-1.

### POSE SPECIFIQUE

#### PASSAGE DE VÉHICULE, EN PROFONDEUR, OU STOCKAGE DE CHARGES LOURDE :

DANS LE CAS OU LA PARTIE SUPÉRIEURE DU PRODUIT EST ENTERRÉE À PLUS DE 40 CM DE PROFONDEUR, OU À MOINS DE 3 MÈTRES D'UN PASSAGE DE VÉHICULE, OU D'UN STOCKAGE DE CHARGE LOURDES OU D'UN TALUS DE TERRE, LA RÉALISATION D'UNE DALLE AUTOPORTANTE EST OBLIGATOIRE.

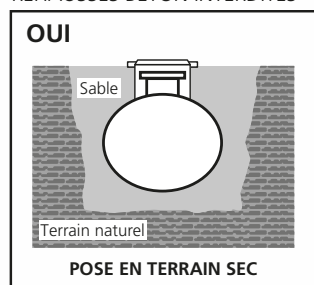
LA DALLE REPOSERA SUR DES MASSIFS INDÉFORMABLES INDÉPENDANTS DU PRODUIT. DANS TOUTS LES CAS LA DALLE DOIT ÊTRE DÉSO-LIDARISÉE DE TOUTS ÉLÉMENTS DU PRODUIT. LE POIDS DE LA DALLE NE DOIT À AUCUN MOMENT ÊTRE SUPPORTÉ PAR LE PRODUIT. UNE DALLE PREFABRIQUÉE EST CONSEILLÉE.

#### TOUTE INSTALLATION NON-CONFORME ANNULE IMMÉDIATEMENT LA GARANTIE

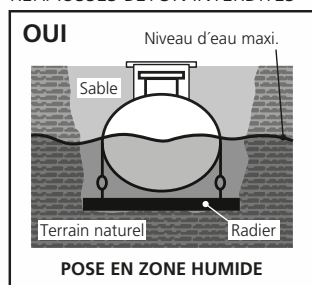
EN CAS DE DOUTE VEUILLEZ APPELER NOTRE BUREAU D'ÉTUDE

Tel : 04 67 90 62 85 - Fax : 04 67 90 68 30

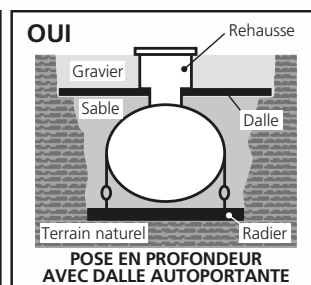
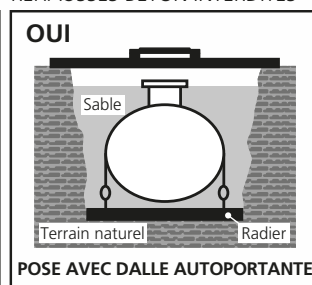
REHAUSSES BÉTON INTERDITES



REHAUSSES BÉTON INTERDITES



REHAUSSES BÉTON INTERDITES



**\*IMPORTANT : LE SERRAGE DES SANGLES DOIT PERMETTRE DE GLISSER LES DOIGTS DE LA MAIN ENTRE LE PRODUIT ET LA SANGLE. UN SERRAGE TROP IMPORTANT PEU FISSURER LE PRODUIT ET ANNULE LA GARANTIE.**